

PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL



Commune de Bourg-en-Lavaux

INTRODUCTION

Le Plan énergie et climat communal (PECC) a été élaboré en suivant le modèle proposé par l'État de Vaud dans le cadre du [programme PECC](#). Il s'agit d'un document de planification directrice, qui donne un fil conducteur aux décisions communales en matière d'énergie, de climat et de durabilité, pour les trois prochaines années.

Il est composé d'un constat réalisé en 2022 qui détaille les émissions de CO₂, ainsi que des objectifs de la Municipalité en termes d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions. Un catalogue de 40 fiches d'actions complète le document. Toutes les informations se trouvent sur le site de la Commune: www.b-e-l.ch.

CONSTAT 2022 : émissions de 15 t. de CO₂ éq./an/prs

Bilan carbone d'un-e habitant-e du territoire de Bourg-en-Lavaux

NOS ÉMISSIONS DE CO₂

Le bilan des émissions nous indique les différentes sources productrices de CO₂ (pour les activités des habitant-e-s de la commune, sur le territoire communal).

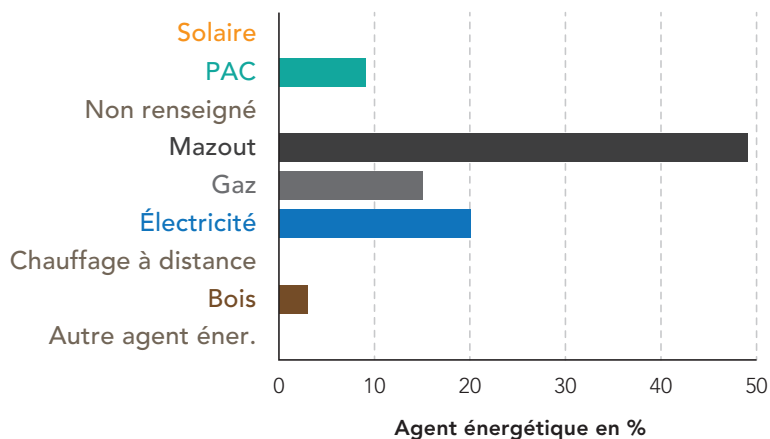
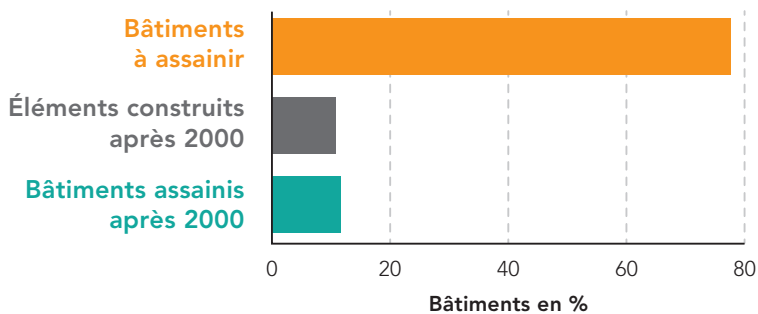
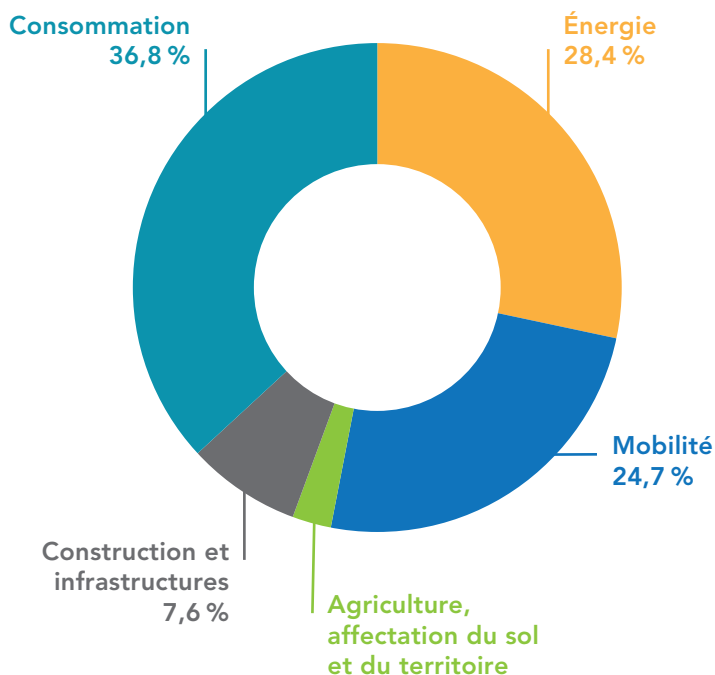
La majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) proviennent de la consommation (37%), dont une bonne partie est issue de l'alimentation. Viennent ensuite la mobilité (25%), l'énergie (28%) et enfin la construction, les déchets et l'utilisation des sols (11%). Il est important de faire remarquer que le total dépasse le 100%, ce qui est dû aux arrondis.

NOS PRIORITÉS

Sur le territoire communal, 78% des constructions sont apparues avant 2000 et n'ont pas été rénovées. De plus, si tous les bâtiments édifés avant 2021 étaient assainis, nous pourrions réduire les besoins en énergie d'environ 65%. L'assainissement du parc bâti est donc primordial.

On constate également que 84% du chauffage des constructions se fait par le biais des énergies fossiles (gaz, mazout) ou de l'électricité directe. Le mazout et le gaz sont des énergies non renouvelables qui contribuent ainsi fortement aux dérèglements climatiques. Pour rappel, 26% du bilan carbone de la commune provient de l'énergie.

Enfin, pour les bâtiments appartenant à la Commune, et selon la PET (Planification énergétique territoriale), chaque rénovation doit conduire à une diminution d'au moins 50% de la consommation d'énergie du bâtiment concerné.



ET EN ? 2030 ?

Réduction des émissions de 50%

Objectifs fixés par le canton de Vaud

LES CHANGEMENTS ATTENDUS



Températures



Épisodes de fortes précipitations



Jours tropicaux
(T max ≥ 30°C)



Jours d'hiver
(T reste sous 0°C)



Période de végétation

NOS OBJECTIFS

ADAPTATION

Agriculture

- Accompagner les agriculteur-trice-s et les vigneron-ne-s à adapter leurs cultures aux changements climatiques (gestion des ressources, préservation des sols, de l'eau, diversification des cultures en particulier à Lavaux, etc.) ;
- Soutenir les vigneron-ne-s dans l'adaptation des cépages et de leur qualité.

Biodiversité

- Désimperméabiliser les sols urbains ;
- Favoriser la biodiversité sur les parcelles privées ;
- La Commune favorise au maximum la biodiversité et la végétalisation (espèces indigènes et résistantes) dans son périmètre d'action parcelles communales, routes communales, etc.

Consommation

- Inciter les citoyen-ne-s à consommer local, durable et sobre en carbone ;
- L'administration communale se fournit de manière responsable et sobre en carbone.

RÉDUCTION

Eau

- Inciter à l'économie des ressources en eau ;
- Soutenir la récupération individuelle des eaux de pluie.

Gestion des déchets

- Inciter la population à réduire ses déchets.

Énergie

- L'administration communale produit 60 % de l'électricité qu'elle consomme ;
- Accompagner les citoyen-ne-s pour réduire leur consommation et décarboner leur production d'énergie (panneaux solaires, PAC, bois, etc.) ;
- Raccorder 50 bâtiments du territoire communal aux réseaux de chauffage à distance existant et à venir ;
- Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chauffage) des bâtiments communaux ;
- Réduire l'éclairage des rues ;
- Utiliser des matériaux de construction durables et réutilisables pour toutes les nouvelles constructions / rénovation de l'administration .

Mobilité

- Augmenter l'offre des transports publics ;
- Augmenter le nombre de chemins piétons et de pistes cyclables de qualité ;
- Inciter à l'utilisation de la mobilité douce et des transports publics auprès des citoyen-ne-s ;
- Mettre en place un plan de mobilité pour l'administration communale.

TRANSVERSAL

Santé

- Informer et protéger la population contre les effets des canicules et des îlots de chaleur.

Autre

- Mise en place d'un fonds énergie-développement durable.

Pour plus d'infos

Retrouvez le rapport complet, incluant toutes les sources des chiffres du constat, sur le site de la Commune : www.b-e-l.ch.

ÉLABORATION DU PECC ET DÉMARCHE PARTICIPATIVE

LA
POPULATION
LES CHEF-FE-S
DE SERVICE
L'ADMINISTRATION
COMMUNALE
LA MUNICIPALITÉ

Le présent Plan énergie-climat a été élaboré en collaboration fine entre la Municipalité et Alterna et a fait l'objet d'une démarche participative. L'élaboration du PECC a été réalisée de la manière suivante :

1. Atelier « Vision et objectifs » avec la Municipalité et les chef-fe-s de service. Développement d'une vision 2050 et des objectifs 2030.
2. Invitation de la population à participer à l'atelier public.
3. Atelier « Actions » avec l'administration communale. Développement des actions sur la base des objectifs de la Municipalité.
4. Atelier « Actions » à destination de la population. Proposition de nombreuses actions, développement et priorisation.
5. Atelier avec la Municipalité et les chef-fe-s de service. Tri, priorisation et affinage des actions issues des deux ateliers mentionnés précédemment.

ET LA SUITE ?

Le plan d'actions détermine les 40 actions que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition et de l'état des lieux réalisé.

Version abrégée du document du 15 mai 2023 réalisé par la Commune de Bourg-en-Lavaux et Alterna Sàrl.

Mise en page : Lava Graphics Sàrl



Bourg-en-Lavaux | Actions PECC | 2022-2026

11

Action n°34

Energie

FICHE CANTONALE

Objectif : Réduire de 50% la consommation d'énergie (électricité et chaleur) des bâtiments communaux

Rénover énergétiquement les bâtiments administratifs communaux

Descriptif		En bref
La Commune réalise le diagnostic de ses bâtiments communaux afin d'identifier les priorités et d'élaborer un plan d'action pour les isoler énergétiquement.		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Coût estimé : 3000 CHF par bâtiment pour le CECB+, à définir pour les travaux ➢ Soutien financier : Oui : 1500.- pour les CECB+, à définir pour l'isolation ➢ Type de financement : Budget pour l'étude et investissement pour les travaux
Mise en œuvre 1) Réaliser l'état des lieux des bâtiments (CECB+) 2) En fonction des résultats, déterminer les priorités et planifier les travaux et les budgets 3) Communiquer à la population la planification des travaux		Responsable (et partenaires internes) : E. Marendaz
		Nécessité d'un mandat externe ? Oui
		2024 2025 2026 A planifier
Mutualisation <ul style="list-style-type: none"> ➢ Fiche cantonale en lien : 11 ➢ Fiche communale en lien : ➢ Potentiel de mutualisation avec d'autres communes : Non 		Participation de la population : Information
	Liens utiles <ul style="list-style-type: none"> - Subvention CECB+ : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/01-demander-une-subvention-pour-le-cecb-plus-audit-energetique/ - Subvention isolation : https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/03-demander-un-bonus-pour-renovation-globale-de-lenveloppe-du-batiment-en-complement-a-la-mesure/?tx_vdprestations_pi4%5Bcontroller%5D=Prestation&tx_vdprestations_pi4%5Baction%5D=show&cHash=fecc6d0f5313b044d27bc91dfa3c4acc 	

Exemple d'une fiche tirée du catalogue d'actions. L'ensemble des fiches est disponible sur le site de la commune: www.b-e-l.ch.